BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2022- OPRES-TRANS promulguant la loi n° 026-2022/ALT du 16 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-015/PRES du 18 août 2021 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1363 01 C, signée le 16 avril 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD), pour le financement du Projet d'amélioration et de sécurisation de la production agricole (SECURAGRI)

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition du 1^{er} mars 2022;

Vu la lettre n°2022-035/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 27 juin 2022 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n° 026-2022/ALT du 16 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-015/PRES du 18 août 2021 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1363 01 C, signée le 16 avril 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD), pour le financement du Projet d'amélioration et de sécurisation de la production agricole (SECURAGRI);

DECRETE

Article 1:

Est promulguée la loi n° 026-2022/ALT du 16 juin 2022 portant ratification de l'ordonnance n°2021-015/PRES du 18 août 2021 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1363 01 C, signée le 16 avril 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD), pour le financement du Projet d'amélioration et de sécurisation de la production agricole (SECURAGRI).

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 07 juillet 2022

Lieutenant-Colonel Paul-Henri Sandaogo DAMIBA

BURKINA FASO
=-=-=UNITE-PROGRES-JUSTICE
=-=-=-

IVE REPUBLIQUE

DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

LOI N°026-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2021-015/PRES DU 18 AOUT 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CREDIT CBF 1363 01C, SIGNEE LE 16 AVRIL 2021 A OUAGADOUGOU, ENTRE LE BURKINA FASO ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD), POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'AMELIORATION ET DE SECURISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE (SECURAGRI)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition;

Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition;

a délibéré en sa séance du 16 juin 2022 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-015/PRES du 18 août 2021 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit CBF 1363 01C, signée le 16 avril 2021 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement (AFD), pour le financement du Projet d'amélioration et de sécurisation de la production agricole (SECURAGRI).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 16 juin 2022

Pour le <u>Prési</u>dent de l'Assemblée législative

de trainsipion le Premier Vice-président

Le Président

nique ZOURE

Le Secrétaire de Séance

Lassina OUEDRAOGO

